



EPTB Charente

Institution Interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
Pour l'amélioration de la connaissance de
L'ETAT DE L'EAU et des milieux aquatiques
du **BASSIN DE LA CHARENTE** et de ses affluents
en lien avec le dispositif d'**EVALUATION SAGE**

AVENANT N°1

ENTRE

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin),
sis 2 place Saint-Pierre, 17100 SAINTES,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Didier LOUIS,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil d'administration 11-51
en date du 6 décembre 2011,

ci-après dénommé « l'Institution »,



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire,

sis Mairie de La Rochefoucauld, 16110 LA ROCHEFOUCAULD,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Jean-Marcel VERGNION,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette,

sis Mairie de St Claud, 16450 SAINT CLAUD,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Stéphane DUPUY,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du *14/02/2012*

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA),

sis 8 Place du Général de Gaulle, 86400 CIVRAY,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Jacky VETAULT,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du *20/12/2010*

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême,

sis 25 Boulevard Besson Bey BP 357, 16008 ANGOULEME Cedex,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Philippe LAVAUD,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du *28/04/2012*

Communauté de Communes de Ruffec,

sis 9 Bd Grands Rocs, 16700 RUFFEC,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Bernard CHARBONNEAU,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du *14/12/2010*

Communauté de Communes du Pays d'Aigre,

sis 10 Rue du Pont Raymond, 16140 AIGRE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Franck BONNET,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du *5/4/2012*

Communauté de Communes de Haute-Charente,

sis 65 Rue Nationale, 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Christian FAUBERT,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du *13/12/2010*

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,

Maison du Parc La barde, 24450 LA COQUILLE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Bernard VAURIAC,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du *1/03/2012*

ci-après dénommés « les autres signataires ».



Au cours de l'année suivante (année n+1), l'Institution :

1. recueille les fonds de cofinancement sur la base de la présentation du bilan technique et financier global de l'opération au cours de l'année n auprès
 - de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
 - de tout autre co-financeur potentiel ;
1. effectue auprès de l'ensemble des autres signataires les ajustements financiers en fonction :
 - des dépenses effectivement réalisées au cours de l'année n sur les stations et pour les suivis les concernant,
 - du taux global de cofinancement effectivement attribués par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Feder et l'ensemble des co-financeurs de l'opération.

ARTICLE 3 : Plan de financement 2012

Le plan de financement 2012 est annexé au présent avenant (annexe).



Les plans de financement des années suivantes seront annexés ultérieurement par avenants supplémentaires à la convention initiale.

ARTICLE 4

Toutes les clauses de la présente convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le




<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>S.M.B.B. <i>Syndicat Mixte Bassin-Boutonne</i> 1, Cour du Pigeonnier 79170 PÉRIGNÉ Tél./Fax : 05 49 07 82 68 Siret 257 902 270 00012</p>  <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

Fait à Saintes en 30 exemplaires, le



<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p></p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,  16160 GOND-PONTOUVRE Tél / Fax : 05.45.38.16.71 Le Président, Gérard DEZIER </p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>





EPTB Charente

Institution Interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents


Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>  <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>




<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>  <p>Le Président Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>  <p>Le Président Jean-Marcel VERGNON</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p>  <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	

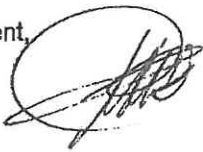


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p>  <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	



EPTB Charente

Institution Interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>  <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	



EPTB Charente

Institution Interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

ANNEXE

Programmation technique et financière du dispositif en 2012

MES	Matières en suspension
DBO5	Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours
COD	Carbone organique dissous
NTK	Azote total Kjeldhal
NH4	Ammonium
NO2	Nitrites
NO3	Nitrates
PO4	Orthophosphates
Pt	Phosphore total
Coliformes fécaux	
Streptocoques fécaux	
Diatomées	IBD2007, I.P.S...
Macroinvertébrés	Eq. IBGN, indice DCE...
Microbiologie	
Hydrobiologie	



Plan prévisionnel estimatif de financement du dispositif en 2012

	COÛT TOTAL ESTIME :	56 850€
➤ Agence de l'eau Adour-Garonne (subvention)	50%	28 425€
➤ Institution interdépartementale fleuve Charente (autofinancement)	20%	11 370€
➤ Membres du groupement (autofinancement)	30%	17 055€

se décomposant comme suit :

SIAH Né	7,41%	4 213,66 €
SIAH Tardoire	3,58%	2 035,36 €
SM Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	3,02%	1 715,66 €
SIAH Touvre	2,53%	1 439,13 €
CDC Haute Charente	1,75%	993,59 €
CA Grand Angoulême	1,51%	857,83 €
SABA Charente	1,51%	857,83 €
SIAH Bonnieure	1,48%	842,90 €
SIAH Auge	1,46%	829,15 €
SIAH Aume	1,46%	829,15 €
SIAH Son-Sonnette	1,46%	829,15 €
SM Bassin Boutonne	1,16%	657,77 €
SIAH Bandiat	1,24%	707,14 €
CDC Aigre	0,14%	82,22 €
CDC Ruffec	0,14%	82,22 €
SYMBA	0,14%	82,22 €





Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p style="text-align: center;">James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p style="text-align: center;">S.M.B.B. <i>Syndicat Mixte Bassin-Boutonne</i> 1, Cour du Pigeonnier 79170 PÉRIGNÉ Tél./Fax : 05 49 07 82 68 Siret 257 902 270 900421</p> <p style="text-align: center;">Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Claude BURLIER</p>



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le


<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,  16160 GOND-PONTOUVRE 87, rue Pasteur Tél / Fax : 05.45.38.16.71 Le Président, Gérard DEZIER </p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>





EPTB Charente

Institution Interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents


Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution Interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>  <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>




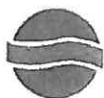
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>  <p>Le Président Xavier CHAYGRIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>  <p>Le Président Jean-Marcel VERGNON</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	




<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p>  <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p>  <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>  <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	